Lâ€™ANSES et lâ€™ONEMA signent une convention de partenariat

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
February 2011

SÃ©curitÃ© sanitaire de l'eau et des milieux aquatiques

Le 31 janvier 2011, Marc Mortureux, directeur gÃ©nÃ©ral de l'Agence nationale de sÃ©curitÃ© sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail - ANSES, et Patrick Lavarde, directeur gÃ©nÃ©ral de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques - ONEMA, ont signÃ© une convention de partenariat de 3 ans. Cette collaboration a pour objectif de mieux rÃ©pondre aux enjeux de sÃ©curitÃ© sanitaire liÃ©s aux secteurs de l'eau et des milieux aquatiques. Elle se concrÃ©tisera notamment par des actions communes sur les sujets et dans les domaines prioritaires suivants : Priorisation des substances polluantes Ã rechercher, Ã‰valuation des risques sanitaires liÃ©s aux pesticides, CaractÃ©risation des risques Ã©mergents tels que rÃ©sidus de mÃ©dicaments, nanoparticules, cyanotoxines, DÃ©veloppement de mÃ©thodes d'analyses chimiques et Ã©cotoxicologiques.

DÃ¨s 2011, cet engagement se traduira par une contribution de l'ONEMA aux objectifs et au programme annuel d'appel Ã projets de recherche de l'ANSES dans le domaine de la santÃ©-environnement. Les deux institutions co-animeront Ã©galement au premier trimestre 2011 un atelier inter-organismes avec les partenaires officiels de l'ANSES (RÃ©seau 31) sur les dangers et risques liÃ©s Ã l'eau et aux milieux aquatiques. L'ANSES et l'ONEMA vont de plus dÃ©velopper une connaissance partagÃ©e sur les pesticides et les risques associÃ©s Ã travers la mise Ã disposition rÃ©ciproque de connaissances et de donnÃ©es sur les eaux et les caractÃ©ristiques des substances. Dans le cadre du plan national de rÃ©duction de l'usage des pesticides (Ã‰cophyto 2018), les deux organismes dÃ©velopperont en particulier un systÃ¨me d'information sur les risques et impacts des pesticides dans l'eau, ainsi que sur l'identification d'indicateurs d'usage, de risques et d'impacts liÃ©s Ã l'utilisation des pesticides.

Cette convention formalise la volontÃ© des deux organismes de valoriser leur complÃ©mentaritÃ© et la synergie de leurs Ã©quipes pour rÃ©pondre aux enjeux des politiques publiques sanitaires et environnementales liÃ©es Ã l'eau et aux milieux aquatiques.

ANSES - ONEMA 31-01-2011